

# De la crise sanitaire à la crise énergétique : la FFF appelle les pouvoirs publics à investir pour aider les commerces, déjà mis à rude épreuve

Engagée dans une démarche de sobriété énergétique à l'instar de l'ensemble des fédérations du commerce, la Fédération Française de la Franchise (la FFF) (1 965 réseaux de franchise et 795 441 emplois directs et indirects) se mobilise auprès de ses adhérents pour relever le défi majeur d'une rentrée placée sous le signe d'une crise énergétique sans précédent.

A l'initiative du Gouvernement, la FFF, en lien avec les adhérents du Conseil du Commerce de France (CDCF) s'est attelée cet été à la rédaction d'un protocole visant à réduire les dépenses énergétiques des entreprises et éviter, à tout prix, les coupures annoncées en cas de crise. Ces mesures tiendront compte des contraintes opérationnelles et des capacités techniques de chaque secteur d'activité.

La FFF attire néanmoins l'attention du Gouvernement sur le fait que **ces réductions ne permettront pas de compenser l'augmentation massive du coût de l'énergie pour de nombreuses entreprises dont le business model est déjà affaibli par la hausse du prix des matières premières, des loyers ainsi que d'une pénurie sans précédent de main d'œuvre.**

Sur le sujet des loyers, une démarche concertée de la FFF avec cinq autres fédérations du commerce avait permis, avant l'été, de plafonner la hausse des loyers à 3,5% pour les TPE/PME.

La FFF poursuit son travail de mobilisation pour défendre ses adhérents sur ce point et **exhorte les pouvoirs publics de prendre aujourd'hui la mesure de la crise énergétique que ses adhérents s'apprêtent à subir et à laquelle l'aide d'urgence « gaz et électricité » ne permet malheureusement pas de répondre.**

En effet, les conditions d'éligibilité de cette aide ne correspondent pas à la situation de nos entreprises :

- La plupart consacre en effet moins de 3% de son chiffre d'affaires à la facture énergétique : sur ce point, une référence à la marge aurait été plus opérante.
- Par ailleurs, la référence à l'EBE de l'exercice 2021 n'est pas significative pour un certain nombre de secteurs fermés en 2021 à cause du COVID.

Des mesures structurelles, en concertation avec les Etats membres, semblent aujourd'hui être indispensables. La FFF s'associe ainsi aux demandes formulées par PERIFEM visant à :

- Remonter le plafond de l'ARENH à 120 TWh,
- Plafonner le prix du gaz utilisé pour la production de l'électricité,
- Plafonner le prix du marché spot,
- En dernier ressort, mettre en place, à titre exceptionnel, au titre de 2023, un tarif réglementé d'urgence accessible aux entreprises et fixé mensuellement à un niveau égal au coût moyen pondéré de la production électrique française.

Par ailleurs, et afin d'accompagner les entreprises dans leur objectif de réduction énergétique, il apparaît capital de recenser les dispositifs d'aides existants en créant un guichet unique leur permettant d'acheter du matériel moins énergivore et d'investir dans des moyens techniques et technologiques.



« *Nous sommes loin de la relance annoncée qui devait permettre à nos entreprises fragilisées par la crise du Covid de retrouver un équilibre financier ! Il devient urgent de prendre des mesures pour endiguer l'augmentation du prix de l'énergie pour les professionnels, les contrats à tarifs fixes arrivant à échéance à la fin de l'année. Certains commerces risquent de se retrouver avec des prix multipliés par cinq dès le mois de janvier 2023 !*

***Nous devons tous agir collectivement, de façon responsable et dans le même sens. Tous ensemble !***

Véronique Discours-Buhot, Déléguée générale de la FFF.

## À propos de la Fédération Française de la Franchise

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération Française de la Franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 1 965 réseaux, 79 134 points de vente franchisés, pour plus de 68,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 795 441 (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

**En savoir plus**

[franchise-fff.com](http://franchise-fff.com)



**MONET+ASSOCIES**